Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260529-20260405-DE

Mairie de Yvias
Côtes d' Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf mai à 20 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 19 mai 2026

Étaient présents : LE GRAET Karine, EON Catherine, GRANAL Delphine, LE MEUR Daniel, M. JOUBIN David, COLLET Philippe, LE GONIDEC Julie, LIBOUBAN Nicolas, DELVALLEE Bruno, PERROT Hélène, TICOS Bruno, ZIEGELMEYER Marie-Claire, Mme ANDREUX Muriel

Procurations : CARRIER Jean à LE GRAET Karine
Mme LE MEUR Anne-Marie à Mme LE GONIDEC Julie

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Secrétaire de séance : Mme ANDREUX Muriel

ACQUISITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ET MARQUAGE AU SOL: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE,

La municipalité pourrait bénéficier d'une subvention au titre du produit des amendes de police par le Conseil Départemental à hauteur de 30% dans le cadre « Équipement de sécurité ». Des factures à hauteur de 1394,82 € H.T. ont été reçus en mairie pour répondre à nos besoins ainsi que des marquages au sol.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,
- adopte le plan de financement correspondant à cette opération :

	Montant HT	**pourcentage**
Amende de Police **Autofinancement**	418,45 € + 493,13 € 976,37 €+ 1 150,64 €	30 % 70%
Total	**1 394,82 €+ 1643,77 €**	**100,00%**

Le Maire,

Mme LE GRAET

MAIRIE D'YVIAS 22590